

CARMAT SA

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 décembre 2012)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Lison Chouraki
13, rue Spontini
75016 Paris

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Lison Chouraki
13, rue Spontini
75016 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2012)

Aux Actionnaires
CARMAT SA
36, Avenue de l'Europe
78941 Velizy-Villacoublay

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et par décision des associés du 16 octobre 2008, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Carmat SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 20 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Lison Chouraki


Pierre Riou



3 COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2012

3.1 BILAN

BILAN ACTIF EN EUROS		31/12/2012			31/12/2011
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (TOTAL I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (notes 4.4.1 et 4.4.2)				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concession, Brevets et droits similaires	1 295 515	1 127 046	168 468	234 707
	Fonds commercial (1)				
	Immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (notes 4.4.1 et 4.4.2)				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériels et outillage	4 141 610	3 416 593	725 017	1 262 724
	Autres immobilisations corporelles	1 001 737	355 170	646 566	708 751
	Immobilisations en cours	184 621		184 621	476 583
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) (notes 4.4.1 et 4.4.3)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	542 090		542 090	465 178	
	TOTAL II	7 165 572	4 898 809	2 266 763	3 147 942
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				486 860
	CRÉANCES (3)				
	Clients et Comptes rattachés				
	Autres créances (note 4.4.4)	6 092 119		6 092 119	4 120 628
Capital souscrit – appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement				10 039 822	
Instruments de trésorerie (note 4.4.5)	5 006 854		5 006 854	17 066 499	
Disponibilités	6 127 584		6 127 584	2 263 372	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) (note 4.4.7.4)	203 577		203 577	300 960
	TOTAL III	17 430 133		17 430 133	34 278 141
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	24 595 705	4 898 809	19 696 896	37 426 083

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

423 855 353 565

(3) dont à plus d'un an

BILAN PASSIF EN EUROS		31/12/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 166 312) (note 4.4.6)	166 312	165 112
	Primes d'émission, de fusion, d'apport (notes 4.1 et 4.4.6)	52 864 118	52 625 318
	Écarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	- 25 899 511	- 12 458 488
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	- 17 189 691	- 13 441 022
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	TOTAL I	9 941 228	26 890 919
AUTRES FONDS PROPRES	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées (note 4.4.7.1)	3 743 141	3 743 141
	TOTAL II	3 743 141	3 743 141
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges (notes 4.4.3 et 4.4.7.3)	73 334	35 660
	TOTAL III	73 334	35 660
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses (notes 4.4.4 et 4.4.7.1)	460 054	217 066
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION (note 4.4.4)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 012 870	4 992 835
	Dettes fiscales et sociales	1 313 901	1 159 416
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (note 4.4.4)	148 669	380 547	
Autres dettes (note 4.4.4)	3 698	6 498	
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance (1) (note 4.4.7.4)		
	TOTAL IV	5 939 193	6 756 362
	Écarts de conversion du passif	TOTAL V	
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	19 696 896	37 426 083

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

5 479 139

6 539 296

3.2 COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT EN EUROS	31/12/2012			31/12/2011
	France	Exportation	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens				
Production vendue de Services				
CHIFFRE D'AFFAIRES NET				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation (note 4.5.1)			10 500	6 051 177
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			7 489	50 576
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			17 989	6 101 753
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes **			16 467 584	16 276 476
Impôts, taxes et versements assimilés			135 111	95 056
Salaires et traitements			3 089 888	3 057 107
Charges sociales			1 093 916	1 099 853
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (note 4.4.2)			1 473 858	1 496 234
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions (notes 4.4.3 et 4.6.1.3)			45 163	67 879
Autres charges			97 984	100 202
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			22 403 502	22 192 807
1 – RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			- 22 385 513	- 16 091 054
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfices attribué ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				

COMPTE DE RESULTAT EN EUROS (suite)	31/12/2012	31/12/2011
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	355 793	229 461
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		272
Différences positives de change	276	319
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		10 431
TOTAL (V)	356 068	240 483
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	242 988	141 504
Différences négatives de change	2 981	1 708
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (VI)	245 970	143 212
2 – RESULTAT FINANCIER (V-VI)	110 099	97 271
3 – RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	- 22 275 415	- 15 993 783
PRODUITS EXCEPTIONNELS (note 4.5.5)		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	104 101	133 603
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
TOTAL (VII)	104 101	133 603
CHARGES EXCEPTIONNELLES (note 4.5.5)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	33 810	96 370
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)	33 810	96 370
4 – RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	70 290	37 234
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X) (note 4.5.3)	- 5 015 433	- 2 515 527
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	478 158	6 475 839
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	17 667 849	19 916 862
5 – BENEFICE OU PERTE (total des produits – total des charges)	- 17 189 691	- 13 441 022

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

** Y compris : Redevance de crédit bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

4 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2012, dont le total est de 19 696 896 euros et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est à néant et dégageant un déficit de 17 189 691 euros.

L'exercice débute le 01/01/2012 et se termine le 31/12/2012, soit d'une durée de 12 mois, identique à celle de l'exercice comparatif.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 arrêtés par le conseil d'administration en date du 28 février 2013. Ils sont présentés en euros sauf mention contraire.

4.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

L'activité de la Société est exclusivement consacrée à la recherche et au développement d'un produit innovant dans le secteur médical. Aucune commercialisation n'est prévue à très court terme. La Société bénéficie du statut de Jeune Entreprise Innovante depuis 2008.

Au cours de la période, la Société a procédé à une augmentation de capital, via vingt-deux exercices de BCE en dates du 17 janvier, du 18 janvier, du 23 janvier, du 30 janvier, du 2 février, du 9 février, du 2 mai, du 31 mai, du 14 juin, du 5 juillet, du 9 juillet, du 19 juillet, du 21 septembre, du 2 octobre, du 3 octobre, du 10 octobre, du 22 octobre, du 23 octobre, du 16 novembre, du 21 novembre, du 22 novembre pour un total de 1 200 BCE 2009-2, permettant d'augmenter le capital d'un montant de 1 200 euros, pour le porter de 165 111,80 euros à 166 311,80 euros, par émission de 30 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,04 euro, émises au prix unitaire de 8 euros, soit avec une prime d'émission de 7,96 euros par action. La prime d'émission s'est trouvée en conséquence portée de 52 625 318 euros à 52 864 118 euros.

La Société maintient l'option pour le Crédit d'Impôt Recherche au titre de l'année 2012. La première option a été exercée au titre de l'année civile 2009 et renouvelée en 2010 et 2011. Le Crédit d'Impôt Recherche afférent à l'exercice 2012 a été comptabilisé pour 5 022 922 euros sur la ligne « Impôt sur les bénéficiaires » du compte de résultat (détail en note 5.3 e la présente annexe), déduction faite d'un montant de 7 489 euros au titre de la régularisation du Crédit d'Impôt Recherche 2011, et figure sur la ligne « autres créances » du bilan.

4.2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun fait survenu postérieurement à la date de clôture de l'exercice n'est susceptible d'altérer la présentation ou l'évaluation des comptes tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Sur le plan scientifique et réglementaire, l'ANSM a demandé la réalisation d'essais animaux complémentaires, incluant notamment une surveillance prolongée des facteurs sanguins et de la formation de caillots. Ces essais sont en cours de réalisation. Un communiqué de la Société à ce sujet a été publié le 20 mars 2013.

4.3 REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce – articles L.123-12 et L.123-28)

(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

4.3.1 PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de la période ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général de 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de la période.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu, notamment, des éléments suivants :

- Le niveau de la trésorerie et des instruments de trésorerie mobilisables au 31 décembre 2012, soit un montant total de 11 134 438 euros ;
- Le versement des subventions (3 033K euros) et avances remboursables (10 764K euros) restant à percevoir d'ici la fin du programme d'aide Oseo signé en 2009.

4.3.2 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.3.2.1 *Frais de recherche appliquée et de développement* (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 19)

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

4.3.2.2 *Immobilisations incorporelles* (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 4°)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Licences et logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Brevets	Linéaire	15 ans

4.3.2.3 *Immobilisations corporelles* (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 4°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	9 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	3 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 6 ans
Mobilier	Linéaire	8 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

4.3.2.4 *Immobilisations financières*

- Autres titres immobilisés

La Société a conclu avec Dexia Securities France (aujourd'hui BIL Finance), en 2010, un contrat de liquidité dont l'objet est de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres Carmat sans entraver le fonctionnement régulier du marché et sans induire autrui en erreur. A ce titre, la Société a mis à disposition de Dexia (BIL Finance) la somme de 300 000 euros. Les actions propres acquises dans le cadre de la mise en œuvre de ce contrat de liquidité sont inscrites en immobilisations financières pour leur prix d'acquisition. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen officiel de bourse du dernier mois précédant la clôture.

- Autres immobilisations financières

Elles sont constituées :

- de dépôts de garantie versés enregistrés à leur valeur nominale et
- du solde des sommes versées au titre du contrat de liquidité sur actions propres.

4.3.2.5 *Créances et dettes* (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 5°)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

4.3.2.6 *Disponibilités en euros*

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

4.3.2.7 *Instruments de trésorerie*

Ils comprennent les comptes à terme figurant à l'actif pour leur valeur d'acquisition, augmentés des intérêts courus acquis à la date de clôture de l'exercice.

4.3.2.8 *Trésorerie et équivalent de trésorerie*

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actif « Instruments de trésorerie » et « Disponibilités », dans la mesure où les instruments de trésorerie sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. L'analyse de la trésorerie ainsi définie est fournie au pied du tableau de flux de trésorerie.

4.3.2.9 *Avances remboursables accordées par des organismes publics*

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres – Avances conditionnées ». Les intérêts correspondant sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

4.3.2.10 *Subventions d'exploitation*

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

4.3.2.11 *Indemnités de départ à la retraite*

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle. Ces engagements font l'objet de provisions au passif du bilan.

4.3.2.12 *Charges de sous-traitance*

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

4.3.2.13 *Frais d'émission de capital*

En application de la méthode préférentielle, les frais d'émission de capital sont comptabilisés au bilan, en déduction de la prime d'émission.

4.4 COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

4.4.1 ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Poste à poste	Acquisitions
Concessions, Brevets et droits similaires (1)	1 090 522	49 800	155 193
Immobilisations incorporelles en cours	0		49 800
TOTAL	1 090 522	49 800	204 993
Installations techniques, Matériel et outillage industriel (2)	3 587 034	381 926	172 649
Installations générales, agencements, aménagements divers	697 575		34 077
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	256 002		14 083
Immobilisations corporelles en cours (3)	476 583		89 964
TOTAL	5 017 194	381 926	310 773
Autres titres immobilisés (4)	117 529		1 440 695
Autres immobilisations financières (5)	347 649		38 562
TOTAL	465 178		1 479 257
TOTAL GENERAL	6 572 894	431 726	1 995 023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin d'exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Concessions, Brevets et droits similaires (1)			1 295 515	
Immobilisations incorporelles en cours	49 800			
TOTAL	49 800		1 295 515	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel (2)			4 141 609	
Installations générales, agencements, aménagements divers			731 652	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			270 085	
Immobilisations corporelles en cours (3)	381 926		184 621	
TOTAL	381 926		5 327 967	
Autres titres immobilisés (4)		1 402 345	155 879	
Autres immobilisations financières (5)			386 211	
TOTAL		1 402 345	542 090	
TOTAL GENERAL	431 726	1 402 345	7 165 572	

(1) Ce poste inclut un montant de 411 284 euros comptabilisé au titre de la quote-part de l'apport en nature effectué le 30 septembre 2008, d'un montant total de 960 000 euros, correspondant à l'apport de brevets.

(2) Ce poste inclut la mise en service de la salle blanche, pour un montant total de 943 582 euros. Ce poste inclut également un montant de 548 716 euros, comptabilisé au titre de la quote-part de l'apport en nature effectué le 30 septembre 2008, d'un montant total de 960 000 euros, correspondant à l'apport de matériels et outillages.

(3) Le poste immobilisations corporelles en cours est constitué de matériel et outillage industriel (bancs d'essai) pour un montant total de 130 197 euros, d'installations techniques pour un montant de 30 000 euros et de travaux d'agencements pour un montant de 24 424 euros.

(4) Ce poste inclut les 1 260 actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité pour 155 879 euros.

(5) Ce poste inclut (i) les liquidités non investies en actions propres à la clôture dans le cadre du contrat de liquidité pour 267 976 euros (ii) des dépôts de garantie pour un montant total de 118 235 euros, principalement constitués des dépôts liés aux contrats de location des locaux.

4.4.2 ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Concessions, Brevets et droits similaires	855 815	271 231		1 127 046
TOTAL	855 815	271 231		1 127 046
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 324 310	1 092 283		3 416 593
Installations générales agencements aménagements divers	167 511	75 061		242 572
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	77 315	35 283		112 598
TOTAL	2 569 137	1 202 627		3 771 763
TOTAL GENERAL	3 424 952	1 473 858		4 898 809

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Concessions, Brevets et droits similaires	271 231				
TOTAL	271 231				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 092 283				
Installations générales agencements aménagements divers	75 061				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	35 283				
TOTAL	1 202 627				
TOTAL GENERAL	1 473 858				

4.4.3 ÉTAT DES PROVISIONS

Provisions	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Risques divers (1)		7 489	7 489		
Pensions et obligations similaires (2)	35 660	37 674			73 334
TOTAL	35 660	45 163	7 489		73 334
Dépréciation des autres titres immobilisés					
TOTAL					
TOTAL GENERAL	35 660	45 163	7 489		73 334
Dont dotations et reprises d'exploitation		45 163	7 489		
Dont dotations et reprises financières					

(1) Correspond à la provision sur le Crédit d'Impôt Recherche 2011 constituée au 30 juin 2012 et reprise lors du remboursement effectif, intervenu en juillet 2012

(2) Voir note 4.6.1.3

4.4.4 ÉTAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

État des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	104	104	
Impôts sur les bénéficiés	5 022 922	5 022 922	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 028 677	1 028 677	
Débiteurs divers	40 416	40 416	
TOTAL	6 092 119	6 092 119	

État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	460 054		460 054	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 012 870	4 012 870		
Personnel et comptes rattachés	722 240	722 240		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	575 416	575 416		
Autres impôts taxes et assimilés	16 246	16 246		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	148 669	148 669		
Autres dettes	3 698	3 698		
TOTAL	5 939 193	5 479 139	460 054	

4.4.5 INSTRUMENTS DE TRESORERIE

Les instruments de trésorerie correspondent aux comptes à terme pour un montant de 5 000 000 euros ; il s'agit de deux contrats souscrits en novembre et décembre 2012 et venant à échéance au 26 janvier 2013 pour 1 000 000 euros et au 6 février 2013 pour 4 000 000 euros. Les intérêts courus correspondant ont été comptabilisés au 31 décembre 2012 pour un montant de 6 854 euros. Ces placements ne présentent aucun risque sur le capital investi.

4.4.6 CAPITAL

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 12°)

4.4.6.1 Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale en euro	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	0,04	4 127 795	30 000		4 157 795
TOTAL		4 127 795	30 000		4 157 795

Les augmentations de capital, par l'exercice de BCE, intervenues au cours de l'exercice 2012 ont donné lieu à la création de 30 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale unitaire de 0,04 euro et de prix 8 euros, soit accompagnée d'une prime d'émission de 7,96 euros.

4.4.6.2 Variation des capitaux propres

Capitaux propres à l'ouverture de la période	26 890 919
Augmentation de capital par exercice de BCE	240 000
Résultat de l'exercice	- 17 189 691
Capitaux propres à la clôture de la période	9 941 228

4.4.6.3 Bons de souscription d'actions

BSA 2009-1

Lors de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration du 8 juillet 2009 et à la suite du Conseil d'Administration du 8 septembre 2011, 4 615 BSA 2009-1 ont été émis, parmi lesquels 1 519 BSA 2009-1 n'ont pas été attribués. Ces 1 519 BSA 2009-1 non attribués sont devenus caducs le 08/01/2011. 506 BSA 2009-1 émis ont été annulés à la suite de la démission d'un administrateur. Il reste au 31 décembre 2012 2 590 BSA 2009-1 qui donnent droit à souscrire à 64.750 actions nouvelles, représentant 1,56 % du capital existant au 31 décembre 2012, au prix unitaire de 8 euros.

Tableau Récapitulatif des BSA

	Émis	Souscrits	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Caducité
BSA-2009-1 AG du 08/07/2009	4 615	2 590	2 025	0	0	2 590	08/07/19

4.4.6.4 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BCE)

BCE 2009-1

Lors de l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration du 8 juillet 2009 et à la suite du Conseil d'Administration du 8 septembre 2011, 3 108 BCE 2009-1 ont été émis intégralement attribués et souscrits, dont 308 ont été exercés. Les 2.800 BCE 2009-1 souscrits et non exercés au 31 décembre 2012 donnent droit à souscrire à 70 000 actions nouvelles, représentant 1,68 % du capital existant au 31 décembre 2012, au prix unitaire de 8 euros.

BCE 2009-2

Lors de l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration du 8 juillet 2009 et à la suite du Conseil d'Administration du 8 septembre 2011, 7 566 BCE 2009-2 ont été émis, intégralement attribués et souscrits, dont 1 821 ont été exercés et 1 655 sont devenus caducs et ont été annulés. Les 4 090 BCE 2009-2 souscrits et non exercés au 31 décembre 2012 donnent droit à souscrire à 102 250 actions nouvelles, représentant 2,46 % du capital existant au 31 décembre 2012, au prix unitaire de 8 euros.

BCE 2012-1

Par décision du Conseil d'administration en date du 27 juin 2012, sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte en date du 26 avril 2012, 56 500 BCE 2012-1 ont été émis, intégralement attribués et souscrits. Les 56 500 BCE 2012-1 souscrits et non exercés au 31 décembre 2012 donnent droit à souscrire à 56 500 actions nouvelles, représentant 1,36 % du capital existant au 31 décembre 2012, au prix unitaire de 108,483403 euros.

BCE 2012-2

Par décision du Conseil d'administration en date du 8 novembre 2012, sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte en date du 26 avril 2012, 6 700 BCE 2012-2 ont été émis, intégralement attribués et souscrits. Les 6 700 BCE 2012-2 souscrits et non exercés au 31 décembre 2012 donnent droit à souscrire à 6 700 actions nouvelles, représentant 0,16 % du capital existant au 31 décembre 2012, au prix unitaire de 122,00279 euros.

Tableau Récapitulatif des BCE

	Émis	Souscrits	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Caducité
BCE 2009-1 AG du 08/07/2009	3 108	3 108	0	0	308	2 800	09/09/19
BCE 2009-2 AG du 08/07/2009	7 566	7 566	1 655	0	1 821	4 090	08/07/19
BCE 2012-1 AG du 26/04/2012	56 500	56 500	0	0	0	56 500	27/06/22
BCE 2012-2 AG du 26/04/2012	6 700	6 700	0	0	0	6 700	08/11/22
TOTAL BCE	73 874	73 874	1 655	0	2 129	70 090	

4.4.7 AUTRES DETAILS DU BILAN

4.4.7.1 *Avances conditionnées*

Le poste d'avances conditionnées est constitué des avances remboursables reçues d'Oseo, dont le montant total à la clôture de la période est de 3 743 141 euros. La note 4.6.1.1, ci-après, précise les conditions de remboursement de ces avances.

Elles portent intérêts au taux contractuel de 5,59%. Les intérêts courus calculés selon la méthode de la capitalisation s'élèvent à 460 054 euros à la clôture de la période et figurent au passif dans la rubrique Emprunts et dettes financières diverses.

4.4.7.2 *Produits à recevoir* (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	17 852
TOTAL	17 852

4.4.7.3 *Charges à payer
(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)*

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	460 054
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 697 684
Dettes fiscales et sociales	1 034 162
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	148 669
TOTAL	4 340 569

4.4.7.4 *Charges et produits constatés d'avance
(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)*

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	203 577
TOTAL	203 577

Le poste Charges constatées d'avance inclut notamment les éléments suivants :

- La quote-part des loyers du 1^{er} trimestre 2013 facturés en décembre 2012, pour un montant total de 123 878 euros ;
- La quote-part des redevances de licences informatiques et des primes d'assurance correspondant à la période courant après le 31 décembre 2012, pour un montant total de 79 699 euros ;

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	NEANT
TOTAL	NEANT

4.4.7.5 *Informations concernant les entreprises liées*

Les postes suivants du bilan intègrent des sommes concernant les entreprises liées :

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 348 145
--	-----------

4.5 COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

4.5.1 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Au cours de l'exercice 2012, la société n'a encaissé aucune subvention de la part d'Oseo, le produit de 10 500 € enregistré en résultat étant relatif à une subvention reçue de l'Agence Nationale de la Recherche et de la Technologie pour l'emploi d'un doctorant. Comme, par ailleurs, le droit au versement de la prochaine subvention Oseo prévue contractuellement n'était pas acquis à la date d'arrêté des comptes, la subvention qui sera reçue après constatation par Oseo de l'achèvement de l'étape clé n°4 du projet (autorisation conditionnelle de l'ANSM et du CPP pour passer à des essais clinique chez l'homme) n'a pas été inscrite en Produits à recevoir au bilan du 31 décembre 2012 pour la quote-part correspondant aux dépenses déjà supportées à cette date, bien que la société ait été autorisée depuis le 1^{er} juillet 2012 à engager la phase de recherche EC5. L'encaissement de cette subvention permettra l'enregistrement d'un produit de 2 874 K€, attendu sur l'exercice 2013.

4.5.2 FRAIS DE RECHERCHE APPLIQUEE ET DE DEVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges. Elles se sont élevées à 14 450 400 euros au cours de l'exercice 2012 contre 14 281 761 euros au cours de l'exercice précédent.

4.5.3 CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Le compte de résultat de l'exercice fait apparaître un Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de 5 015 433 euros, décomposé comme suit :

- 5 022 922 euros au titre du Crédit d'Impôt Recherche pour la période du 1^{er} janvier au décembre 2012, contre 2 566 103 euros enregistré au titre de 2011 ;
- - 7 489 euros au titre de la régularisation du Crédit d'Impôt Recherche de l'année 2011, par comparaison entre le montant comptabilisé à la clôture de l'exercice 2011 (2 566 103 euros) et le montant remboursé par l'administration fiscale (2 558 614 euros).

4.5.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes pris en charge au titre de l'exercice est de 49 300 euros hors taxes et frais, décomposés de la manière suivante :

- Honoraires au titre du contrôle légal des comptes et des interventions prévues par la loi: 44 900 euros
- Honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11 : 4 400 euros

4.5.5 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

(Arrêté du 27 avril 1982)

Nature	31/12/2012	31/12/2011
Produits exceptionnels		
- Cession d'immobilisation		
- Cession d'action propre	104 101	119 081
TOTAL	104 101	119 081
Charges exceptionnelles		
- Cession d'immobilisation		
- Cession d'action propre	33 810	81 847
- Amendes et pénalités		
TOTAL	33 810	81 847

Le résultat exceptionnel résulte exclusivement, en 2012 comme en 2011, des cessions d'actions propres opérées dans le cadre du contrat de liquidité décrit en note 4.3.2.4

4.5.6 INFORMATIONS CONCERNANT LES SOCIETES LIEES

Les postes suivants du compte de résultat intègrent des sommes concernant les entreprises liées :

Autres achats et charges externes	2 381 676
-----------------------------------	-----------

4.6 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

4.6.1 ENGAGEMENTS FINANCIERS

4.6.1.1 Engagements donnés

Le montant total des commandes signées par la Société à la clôture de la période, portant sur des éléments non encore livrés ou réalisés s'élève à 5 508 851 euros.

Un montant total de 3 743 141 euros d'avance remboursable a été reçu au cours des exercices précédents. Cette somme est remboursable sous condition d'atteinte d'un chiffre d'affaires au moins égal à 38 000 000 euros. Le contrat Oseo prévoit des versements complémentaires sous conditions, par conséquent le montant total des remboursements pourrait excéder le montant de l'avance initialement accordée.

La Société a signé en date du 24 juin 2008 un contrat de redevances avec le professeur Alain Carpentier et Matra Défense, respectivement actionnaires à hauteur de 13,20% et de 30,45% au 31 décembre 2012. Dans le cadre de ce Contrat, la Société s'engage à verser au Professeur Alain Carpentier et à Matra Défense 2% du produit net des ventes du Cœur Artificiel "Carmat" fabriqué et distribué par Carmat SA, ce montant devant être réparti entre les deux bénéficiaires au prorata de leur part respective dans le capital de la Société à la date de sa création. Ces redevances seront payables tous les 6 mois dans les trente jours suivant la fin de chaque période de six mois, et ce à partir de la première commercialisation du Cœur Artificiel "Carmat" et jusqu'à l'expiration des brevets présentés en

Annexe 1 du Contrat.

La Société est par ailleurs autorisée à racheter à tout moment le droit de bénéficiaire de ces redevances pour un montant de 30 000 000 euros réduit des redevances déjà versées au titre de ce contrat, ce montant total se répartissant entre les deux bénéficiaires au prorata de leur part respective dans le capital de la Société à la date de sa création. Ce montant de 30 000 000 euros est indexé sur l'Indice du Prix à la Production de l'Industrie des Services aux Entreprises - Matériel médicochirurgical et d'orthopédie-exportation zone euro.

Les droits ainsi alloués au professeur Alain Carpentier et à Matra Défense sont incessibles.

Au 31 décembre 2012, la commercialisation du Cœur Artificiel "Carmat" n'ayant pas commencé, aucune redevance n'a été payée par la Société au titre du Contrat.

4.6.1.2 *Engagements reçus*

Le contrat Oseo prévoit le versement d'une somme totale de 17 442 639 euros au titre de subventions, dont 3 032 793 euros restent à percevoir d'ici la fin du programme.

Il prévoit en outre le versement d'une somme totale de 14 507 324 euros au titre d'avances remboursables, dont 10 764 169 euros restent à percevoir d'ici la fin du programme.

4.6.1.3 *Engagements en matière de pensions et retraites*

La Société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

En application de la méthode préférentielle, la provision pour engagements de retraite a été comptabilisée à la date du 31 décembre 2012.

Les hypothèses de calcul retenues ont été les suivantes :

- Méthode des droits proratisés temporis, conformément au règlement 2003 R-01 du CNC ;
- Départ à la retraite à l'initiative du salarié, à 62 ans (non cadres) ou 65 ans (cadres) ;
- Progression des salariés de 2% par an ;
- Taux de rotation lent ;
- Taux d'actualisation de 3% par an (contre 4,6% au 31/12/2011 et 3,38% au 30/06/2012).

Le montant global de la provision s'élève à 73 334 euros à la clôture de la période, en hausse de 37 674 euros sur l'exercice.

4.6.2 AUTRES INFORMATIONS

4.6.2.1 Tableau de flux de trésorerie

	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Résultat net	- 17 189 691	-13 441 022
Dotations aux amortissements et provisions	1 519 021	1 564 113
Reprises sur amortissements et provisions	- 7 489	-50 848
Plus ou moins values sur cession d'actif	-70 291	0
Subventions d'investissements virées au résultat	0	0
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	242 988	138 970
Capacité d'autofinancement	- 15 505 462	-11 788 787
Dettes fiscales et sociales	154 485	324 612
Dettes fournisseurs	-1 211 843	858 523
Autres dettes	-2 800	1 050
Produits constatés d'avance	0	-103 157
Stocks et en-cours	0	0
Avances et acomptes versés sur commande	486 860	-486 860
Autres créances	-1 971 491	1 574 642
Créances clients	0	0
Charges constatées d'avance	97 383	53 035
Décalages de trésorerie d'exploitation (variation du Besoin en Fonds de Roulement)	-2 447 406	2 221 845
Flux de trésorerie lié à l'exploitation	-17 952 868	-9 566 942
Acquisition d'immobilisations corporelles	-310 773	-878 960
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-204 993	-143 649
Acquisition d'immobilisations financières	-1 479 257	-38 694
Produit de cession d'immobilisations financières	1 472 636	0
Trésorerie liée aux opérations d'investissements	-522 387	-1 061 303
Augmentation de capital	1 200	11 997
ORA/BSA	0	0
Prime d'émission	238 800	26 845 869
Incorporation des comptes courants	0	0
Dettes financières et avances conditionnées	0	1 724 249
Trésorerie résultant des opérations de financement	240 000	28 582 115
Variation de la Trésorerie et équivalents de trésorerie	-18 235 255	17 953 870
Trésorerie et équivalents de trésorerie - initiale (note 4.3.2.9)	29 369 693	11 415 823
Trésorerie et équivalents de trésorerie - finale (note 4.3.2.9)	11 134 438	29 369 693

4.6.2.2 Informations relatives aux dirigeants

4.6.2.2.1 Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucun crédit ou avance n'a été alloué aux dirigeants de la Société au cours de la période, selon les dispositions prévues à l'article R. 123-197 du Code de commerce.

4.6.2.2.2 Rémunération des dirigeants

Le total des rémunérations versées aux administrateurs sous forme de jetons de présence s'élève à 100 000 euros au titre de l'exercice (sommes inscrites sous la rubrique « Autres charges » du compte de résultat).

Le total des rémunérations allouées aux membres des organes de direction sur la période s'élève à 592 469 euros et se décompose comme suit :

Nature	2012	2011
Salaires bruts	502 696	533 444
Avantages en nature	9 780	9 780
Bonus	79 994	34 051
Rémunérations totales	592 469	577 275

4.6.2.3 Accroissements et allègements dette future d'impôt (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-24°)

Nature des différences temporaires	Montant
Déficits reportables	56 481 356

Ce montant comprend :

- Le report de la perte fiscale dégagée lors des exercices antérieurs et disponible au 1er janvier 2012, pour un montant de 36 118 532 euros ;
- La perte fiscale dégagée au titre de l'exercice 2012, pour un montant de 20 362 824 euros.

4.6.2.4 Effectif moyen (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-22°)

Personnel salarié	2012	2011
Cadres	30	30
Agents de maîtrise et techniciens	4 ⁽¹⁾	1
Employés	6 ⁽²⁾	4
Total	40	35

⁽¹⁾ incluant 2 intérimaires contre aucun au cours de l'exercice précédent

⁽²⁾ incluant 1 intérimaire contre aucun au cours de l'exercice précédent

4.6.2.5 Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 31 décembre 2012, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 2 050,17 heures.